

## Génocide des Tutsis au Rwanda : 25 ans après, enfin droit à la vérité ?



*Mémorial du génocide rwandais à Kigali*

Le dimanche 7 avril 2019, le président rwandais Paul Kagame a entamé les commémorations du génocide des Tutsis à Kigali. Il y a vingt-cinq ans, au printemps 1994, durant cent jours, la durée du génocide qui a coûté la vie à 800000 personnes selon l'ONU – un million selon le Rwanda – auront lieu des commémorations à travers le pays. Lors de cette cérémonie, où M. Kagame a allumé une lumière au Mémorial Gisozi, dans la capitale du pays, et où il a certifié qu'*aujourd'hui, la lumière rayonne depuis cet endroit*, un seul Chef d'État européen a fait acte de présence : Charles Michel, premier ministre belge, accompagné de Jean-Claude Juncker qui représentait l'Union Européenne. Emmanuel Macron a décliné l'invitation à l'événement mais a témoigné de faire du 7 avril une journée de commémoration en France et a également annoncé l'ouverture des archives françaises de 1990 à 1994 à une commission d'historiens. L'occasion de faire, peut-être, la lumière sur le rôle que beaucoup considèrent comme trouble de la France dans ce génocide ?

Avant d'y réfléchir avec deux tribunes et deux interviews extraites du journal Le Monde, un petit retour sur le troisième génocide du XX<sup>ème</sup> siècle – reconnu comme tel par l'ONU du moins – s'impose. Du 7 avril au 17 juillet 1994, l'ethnie minoritaire rwandaise Tutsie a été méthodiquement massacrée par la majorité Hutue après l'attentat du 6 avril 1994 qui coûta la vie aux Présidents rwandais (Juvénal Habyarimana) et burundais (Cyprien Ntaryamira) et dont les auteurs sont, encore aujourd'hui, inconnus. S'ensuivit alors ce que beaucoup d'Occidentaux ne considèrent d'abord que comme *un énième massacre* en Afrique, sans se douter des proportions cataclysmiques que celui-ci allait prendre – notons par ailleurs que Théoneste Bagosora, l'un des principaux militaires impliqués dans ce génocide et condamné par le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) à trente-cinq ans de prison en 2011, a qualifié ces cent jours de *massacres excessifs*. Au lendemain de l'attentat, les hutus « modérés » qui étaient au gouvernement et qui espéraient une sortie pacifique de la crise pour un pays qui sortait de la guerre civile (1990-1993) furent assassinés : le pays plongea à nouveau dans un chaos total. Les Tutsis, dont l'ethnie est mentionnée sur leur carte d'identité, se font tuer systématiquement, leurs lieux de refuge (écoles, églises...) sont détruits, parfois avec l'aide de la garde présidentielle. Les FAR (Forces Armées Rwandaises), Hutues, font face au FPR (Front Patriotique Rwandais), Tutsi, le tout sous le regard impuissant de la communauté internationale, représentée par la MINUAR (Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda) dont les condamnations et les embargos (notamment sur les armes)

ne sont pas respectés. Le 17 juillet, le FPR contrôle la quasi-totalité du pays, et l'on considère que c'est la fin du génocide. N'oublions pas non plus de mentionner que le FPR est loin d'être blanc comme neige : bien des ONG considèrent que ce parti politique, celui de l'actuelle majorité, a maintes fois manqué aux Droits de l'Homme.

Voilà pour la remise en contexte nécessaire à l'introduction de cette controverse. Nous réfléchissons donc sur ce génocide à travers plusieurs textes publiés le 5 avril 2019 dans notre journal de référence qu'est Le Monde. Deux sont des tribunes, la première signée par Guillaume Ancel, la seconde de Jacques Lanxade et deux autres sont des interviews entre des journalistes du quotidien et Vincent Duclert, puis Hélène Dumas.

Ainsi donc le premier texte est-il écrit par Guillaume Ancel, ancien lieutenant-colonel de l'armée française qu'il a quittée après vingt ans de service en s'orientant dans le monde de l'entreprise avec son entrée à la SNCF, chez Humanis et depuis ce mois-ci chez Agirc-Arrco. Alors qu'il officiait dans l'armée, M. Ancel fut mandaté au Rwanda pendant l'Opération Turquoise (mission de l'armée française dont le but était de contenir voire de stopper les massacres dans le pays) puis à Sarajevo en 1995. Fort de ces expériences, il est l'auteur de plusieurs récits publiés aux Belles Lettres, dont Rwanda, la fin du silence. Témoignage d'un officier français (2018), ce qui concerne notre sujet.

Pour lui, vingt-cinq ans après les faits, il serait temps *de sortir du déni* qui nous garde dans l'ignorance de la responsabilité et de la possible implication de la France dans le génocide, que *[sa] génération aurait dû empêcher*. Il assène dès le commencement de son texte, de but en blanc, que la France a *livré des armes aux génocidaires, avant le génocide, pendant et même après*. Cette assertion, extrêmement grave, est pour lui vérifiée par les dires d'Hubert Védrine, qui fut, de 1991 à 1994, secrétaire général de l'Élysée (et *sans qui aucune décision du président Mitterrand ne pouvait être appliquée et pilotée*) à son audience devant la commission de la Défense Nationale en avril 2014 où il affirma que la France avait effectivement vendu des armes aux génocidaires, mais c'était, selon lui, « *sans rapport avec le génocide* ». Sans commentaires.

Transitant par l'aéroport de Goma, au Zaïre (actuelle République démocratique du Congo), *qui était alors la base opérationnelle avancée de [leur] opération, et donc totalement sous contrôle de l'armée française*, les armes ont été livrées aux défenseurs du « Hutu Power » après l'autorisation de l'Amiral Jacques Lanxade – sans quoi les hommes de l'ancien lieutenant-colonel ne les auraient jamais acceptées, assure-t-il. Pis encore, ces livraisons d'armes n'ont jamais cessé, nous dit-il, en mentionnant la société Spairops<sup>1</sup> comme principale intermédiaire.

L'ouverture des archives à une commission d'historiens ? Rien ne se passera selon Guillaume Ancel qui estime que depuis un quart de siècle maintenant, les *décideurs français n'hésitent pas à affirmer qu'ils sont favorables à leur ouverture* tout en gardant lesdites archives fermement closes à tout regard extérieur. En 2015, nous rappelle-t-il, François Hollande, alors Président de la République, avait promis une ouverture *tout en se gardant bien de le faire*, certainement sur les conseils des *décideurs* déjà évoqués. Ce sont ceux-là mêmes qui s'assurent régulièrement, tant auprès de l'Institut François Mitterrand qu'auprès du Ministère de la Défense, que les archives ne seront jamais disponibles.

Pourquoi donc ? Pourquoi ce déni, ce camouflage ? Eh bien, car le génocide improprement appelé « rwandais » est *le Tchernobyl de nos interventions extérieures*.

---

<sup>1</sup> Spécial Air Opération Inlt, dirigée alors par Michel Victor-Thomas.

Lorsque, à Sciences Po Paris, l'amiral Lanxade déjà évoqué et qui le sera dans la suite de cette controverse, annonce qu'une commission est mise en place sur le Rwanda qui nous permettra de constater que tout est erroné, c'est une déception pour l'auteur de la première tribune. Pour lui, *une commission d'historiens et de chercheurs* doit avoir un accès réel à toutes nos archives, et non pas un débat tronqué, d'un placard à balais dirigé par un haut fonctionnaire sans autonomie, débarrassé de tout contradicteur et limité à un accès aux archives fléché par ceux-là mêmes qui sont mis en cause contre lesquels notre actuel Président n'aurait sans doute pas le courage d'aller.

Mais le mensonge, la mascarade va plus loin. Non satisfaits de détenir une vérité camouflée à tous, la DGSE et les services attenants seraient en train de vouloir inverser les rôles dans le déclenchement du génocide. En effet, pour M. Ancel, les services secrets français étaient parfaitement au courant que c'étaient bien des extrémistes hutus qui, sentant le pouvoir leur échapper, ont planifié l'attentat contre le Président Habyarimana pour planifier leur *solution finale*. Or la DGSE insinue de plus en plus que c'est le FPR qui en est à l'origine... Pourquoi faire croire que *des Tutsis auraient provoqué le génocide des Tutsis* ?

Il n'y a pas *d'alternative à la réalité*. Loin d'être quelque mouvement de vengeance spontané et sauvage, le génocide des Tutsis a été une entreprise préméditée et financée depuis des années, *sophistiquée* et *implacable* selon l'ancien militaire, qui conduisit 10000 personnes à la mort par jour (soit *15 fois Oradour-sur-Glane*), pendant plus de trois mois. Pourquoi donc les fameux *décideurs* veulent-ils inverser ces rôles ? *Pourquoi transformer les bourreaux en victimes* ?

Et c'est d'une manière très polémique qu'il conclut son texte, puisqu'il déclare qu'à cause de gens comme François Mitterrand, Hubert Védrine ou Jacques Lanxade (ce n'est pas rien : il va jusqu'à accuser un Président de la République, son secrétaire général et un ex-chef d'État-major des armées) que la France peut être accusée de *complicité de génocide*. Aussi faut-il assumer, sortir de ce déni perpétuel qui pour eux est un bouclier qui leur empêche de prendre leurs responsabilités. Car nier ces responsabilités, c'est nier la démocratie, la réalité, et à plus large échelle, la vie.

À ces très lourdes accusations répond, dans une autre tribune, l'un des principaux responsables cités par Guillaume Ancel, l'amiral Jacques Lanxade, qui estime que *les attaques contre l'intervention de la France au Rwanda sont incompréhensibles et injustes*. Jacques Lanxade fut notamment, après avoir été chef d'État-major particulier du chef de l'État François Mitterrand (de 1989 à 1991) chef d'État-major des armées entre 1991 et 1995. Également ambassadeur de France en Tunisie durant les quatre années qui suivirent, il est l'auteur d'un livre, Quand le monde a basculé (Le Nil) et décorés de nombreuses récompenses françaises (Grand-croix de la Légion d'Honneur) et étrangères (Grand officier de l'ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne, Commander Legion of Merit des États-Unis d'Amérique, etc.)

Le militaire commence d'abord par un rappel des faits, nous disant que *l'intervention de la France au Rwanda a commencé en réalité plus de trois ans avant le génocide*, dès octobre 1990, quand, accédant à une demande de son homologue rwandais, le Président Mitterrand dépêcha à Kigali deux compagnies de l'armée pour venir au pays victime d'une agression menée par le FPR depuis l'Ouganda. Pour lui, seul Juvénal Habyarimana était capable de contenir le pays et d'empêcher ce qui arriva dès son élimination.

En échange de ce soutien militaire, le régime politique du pays devait cependant accepter de se démocratiser, *aux règles qui venaient d'être adoptées au sommet franco-africain de La Baule*. La France, alors, était particulièrement active *diplomatiquement* pour obtenir, aux négociations des accords d'Arusha, le retour des Tutsis exilés en Ouganda, *le tout dans le cadre d'une transition démocratique organisée par l'ONU*. Aussi, en 1993, dès la signature de ces accords, la France s'est-elle retirée pour laisser la place à une mission des Nations Unies (la déjà évoquée MINUAR).

Sauf que le 6 avril est arrivé ce que l'on sait. Et, ici, l'amiral estime que *la mise en cause d'éléments du FPR est sans doute une des raisons des attaques menées contre notre pays à propos de notre rôle dans la crise rwandaise*, confirmant ainsi les dires de l'ancien lieutenant-colonel pour qui l'armée considère les Tutsis comme étant à l'origine de cet attentat dont les causes ne sont toujours pas élucidées. Plus rien n'empêchant désormais la guerre civile d'éclater, la France, la Belgique et l'Italie évacuèrent leurs ressortissants et leurs ambassades au Rwanda (l'opération Amaryllis).

Se rendant finalement compte que cette guerre civile virait au génocide, le gouvernement français, *notamment par Alain Juppé*, qui était alors ministre des Affaires Étrangères sous le gouvernement Balladur, et *qui chercha à mobiliser les grandes puissances pour que soit montée une intervention afin d'arrêter les massacres*. Ces pays refusant, la France finit, avec l'autorisation de la résolution 929 votée par l'ONU le 22 juin 1994, de monter une action strictement humanitaire avec sept autres pays africains, la fameuse Opération Turquoise.

Depuis la Guerre du Golfe (1991), la façon de gérer les conflits armés avait été tout à fait modifiée par François Mitterrand. Alors que les décisions étaient jusque là prises uniquement par le Président de la République, se réunissait désormais un conseil constitué non seulement du Président mais également du Premier Ministre, du ministre des Affaires Étrangères mais également de la Défense ainsi que du Chef d'État-major des Armées. Le principe de ce petit comité, ajoute-t-il, fait en sorte que *les décisions ne sont prises qu'après une analyse objective de la situation*, et écarte l'idée de quelque emprise possible des lobbies sur les actions menées en guerre. Ce que, nous l'avons vu, insinue plus que fortement Guillaume Ancel.

Ce dernier, on s'en souvient, faisait d'ailleurs mention de l'aéroport de Goma comme base aérienne de l'armée française par laquelle transitaient des armes destinées aux Hutus. Ce choix fut celui de notre octogénaire amiral, qui dans les réunions en *comité restreint* susmentionnées, présenta aux autres membres trois possibilités pour cette Opération Turquoise. La première fut *écartée d'emblée* : proposant d'entrer au Rwanda par Kigali, elle aurait été non seulement difficile à mettre en place, mais en plus de cela perçue comme *une intervention au secours des extrémistes hutus*. La seconde impliquait un passage par Bujumbura, au Burundi, mais le pays étant lui-même scindé entre ces deux ethnies, on aurait risqué une propagation du génocide. Aussi, avec l'accord du Zaïre (l'actuelle RDC), choisit-on de passer par l'aéroport de Goma.

Avec près de deux mille cinq cents hommes dont environ cinq cents militaires africains, l'intervention menée dès le 23 juin réussit *très vite à stopper le génocide dans la zone que contrôlaient [ses] forces*.

Devant le rapprochement du front opposant le FPR aux extrémistes hutus, l'amiral fut *contraint* de proposer la création d'une ZHS (Zone Humanitaire Sûre) interdite à toute force armée, empêchant toute fuite de Rwandais vers Goma où sévissait une importante épidémie de choléra. Les soldats présents furent d'ailleurs obligés d'enterrer, dans *des fosses*

*communes*, de nombreux cadavres victimes de cette épidémie. Ajoutons à cela que l'état-major de Turquoise *dut intervenir* pour mettre fin aux tirs d'artillerie du FPR, nous dit Jacques Lanxade.

Cette opération, qui, conformément à ce qui avait été édicté par l'ONU prit fin trois mois après sa mise en place, le 22 août 1994, et dont *le caractère uniquement humanitaire ne saurait être mis en doute* a sauvé des vies, affirme-t-il. Après le génocide, elle a permis de stabiliser près d'*un million de Rwandais* qui tentaient de fuir *devant l'arrivée du FPR*.

Aussi les accusations portées contre la France, vingt-cinq ans après les faits, sont-elles incompréhensibles et gravement injustes. L'ouverture des archives, françaises ou étrangères, saura le prouver. Et l'honneur des soldats qui, courageusement et avec *compétence*, ont accompli la mission qui leur était confiée, *doit être à tout prix préservé*.

Deux avis aux antipodes l'un de l'autre nous sont présentés ici, chacun concluant par la nécessité de l'ouverture des archives autour de ce sujet ô combien sensible pour justifier son propos. Aussi ne peuvent-ils être que satisfaits (puisque c'est une équipe de ce genre que réclamait M. Ancel) de la nomination, par le Président Macron d'une commission d'historiens pour faire la lumière sur le rôle du pays dans le génocide des Tutsis. À sa tête, Vincent Duclert, historien, directeur (en congé) du CESPRA (Centre d'Études Sociologiques et Politiques Raymond Aron), professeur associé à Sciences Po, spécialisé dans la Troisième République et dans les génocides, il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont *Les Génocides* (CNRS Éditions) et d'un rapport sur la question génocidaire remis à Édouard Philippe en décembre 2018 et a répondu dans ce même numéro du *Monde* aux questions de Gaïdz Minassian et de David Servenay.

Acceptant de prendre la tête de cette commission car la jugeant nécessaire, Vincent Duclert estime que le rôle trouble de la France au Rwanda au début des années 1990 est porteur de trop de *lourdes interrogations, imparfaitement documentées, qui nourrissent des accusations précises et un appel à la justice* et qui donc empêchent un éclaircissement complet de la question.

Ajoutons de surcroît que les archives d'État *sont incommunicables par application régulière de la loi*, et que leur communicabilité est contrôlée par les possesseurs mêmes de ces archives, ici celles François Mitterrand – le Conseil Constitutionnel en ayant même récemment rappelé la légalité. L'impossibilité de cet accès nourrit dans *une faillite collective face à un génocide le soupçon d'une entreprise de verrouillage de la vérité* pour des Français qui, un quart de siècle après, veulent savoir.

Et ils ne sont pas les seuls. Bien des rescapés Tutsis ne comprennent pas que leurs proches aient pu être assassinés, exterminés, alors même qu'il y avait une présence militaire dans le pays. Leur douleur, considérable, se doit d'être *dite et entendue partout*. Ainsi, aussi bien pour les deux pays que pour l'Histoire, que pour le monde, est-il nécessaire d'ouvrir les archives, même non communicables et d'y mener une enquête indépendante qui saura tirer les conclusions de ce qui aura été découvert pour un rapport rendu public.

La lettre de mission mandatant l'historien, signée par le Président Macron, peut pour le premier être lue sous plusieurs angles : symbolique (rarement une mission est placée à ce niveau), juridique (les archives étant complètement ouvertes et la commission étant souveraine), scientifique (avec les objectifs de connaissance fixés) et historique (peu nombreux sont les pays qui se penchent ainsi sur les *volets les plus controversés de [leur] histoire contemporaine*).

Avec cette lettre, la volonté de faire la lumière sur ce sujet, si proche, si sensible et si effarant est, tout comme les moyens accordés à cette commission, une première. Cette première pourrait, pour Vincent Duclert, engendrer une émulation dans d'autres pays sur des sujets semblables, que l'on ne peut plus se permettre d'ignorer. Selon les termes mêmes de la lettre en question, *le président de la République autorise un accès total aux archives de l'État*, et par les archives de l'État entend celles *de la présidence de la République, du premier ministre, du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, du ministère des armées et de la mission d'information parlementaire sur le Rwanda*. Ce qui inclut les celles de la DGSE.

La commission est donc ainsi pleinement indépendante, et régie – surveillée – uniquement *par un comité international scientifique devant lequel [elle] exposera son travail*. Le comité sera lui-même *présidé par une figure incontestée parmi les historiens du génocide*.

Ainsi assuré de sa liberté, le spécialiste a donc accepté de prendre la direction de cette commission. Certes, on pourra procrastiner à l'envi sur la *naïveté des historiens* qui croient en cette indépendance, mais M. Duclert estime que l'on doit accorder *un minimum de sincérité aux actions d'un pouvoir démocratique*, sinon quoi il est préférable de renoncer à ce dernier. De toute manière si la commission rencontre quelque empêchement, elle en fera part dans son rapport en premier lieu au Président de la République, et en second lieu aux Français.

Rechercher la vérité est *un combat scientifique en soi*. C'est aussi la garantie d'une fraternité sans entraves entre la France et le Rwanda et à plus large échelle entre l'Europe et l'Afrique, continent marqué par les crimes de masse voire les génocides comme ceux perpétrés par l'Allemagne entre 1904 et 1908 en Namibie contre les Herero et les Nama, et dont la reconnaissance progresse, mentionne l'historien. Tout comme sa voisine d'outre-Rhin, la France ne plus laisser ce « verrou rwandais » dans ses relations diplomatiques africaines.

La composition de la commission publique, au même titre que la lettre de mission, est variée et n'est pas exclusivement faite d'historiens : ce sont des chercheurs, des professeurs d'université, docteurs ou agrégés, hommes et femmes (la parité est respectée) mais également *enseignants du secondaire-chercheurs*. Il a toujours été hors de question d'y inclure des militaires, assure-t-il, ces rumeurs étant propagées par ceux qui tiennent à discréditer l'équipe d'avance. L'objectif d'indépendance, martèle-t-il, a été clair et net depuis le début. Ces membres ne sont volontairement pas des spécialistes du génocide des Tutsis *stricto sensu* : un choix assumé par Vincent Duclert qui, fort de son expérience avec un groupe de recherche sur les génocides auteur d'un rapport précédemment évoqué, sait *combien un génocide, [qui] est un événement total, [...] requiert les compétences les plus larges*.

Ainsi la commission va-t-elle acquérir tout ce qui a pu être rédigé dans le monde sur le sujet, ouvrant de fait la première collection documentaire *du futur Centre international de ressources sur les génocides, les crimes de masse et les violences extrême* – une initiative de la mission génocide. En parlant de publications, M. Duclert affirme que *le travail de cette commission ne va en rien épuiser la production de la connaissance sur le sujet*, d'autant plus que le génocide des Tutsis n'a toujours pas été traité par un livre aussi important que celui de Raymond Kévorkian (*Le Génocide des Arméniens*, Odile Jacob) ou des travaux capitaux d'Annette Wieviorka sur la Shoah (tous deux inclus dans la commission).

À la surprise quasi générale, l'historienne spécialiste du sujet Hélène Dumas et son collègue Stéphane Audoin-Rouzeau n'ont pas été sélectionnés par notre professeur, qui assume ce choix.

Ces deux éminents spécialistes, membres de la précédente mission tant évoquée par Vincent Duclert, où ils ont joué *un grand rôle*. Cependant, celle-ci est différente. *Sa composition a obéi à l'objectif de compréhension d'une situation exorbitante, de processus de décision qui nous échappent toujours*, aussi la présence de certains était-elle nécessaire et

celle d'autres non. On devait trouver dans cette équipe certes des spécialistes mais aussi des connaisseurs de la question combattante, de l'État et des organisations, alors que des *expertises de type géographiques* n'étaient pas – moins ? – nécessaires.

*A contrario*, des experts comme M. Audoin-Rouzeau ou Mme Dumas seront bien entendu conviés aux réunions de contrôle de l'autorité supérieure qu'est ledit comité international scientifique, qui lui-même contribuera au réseau international de recherche sur les génocides qui devrait voir le jour après l'appel à sa création voulue par le rapport remis au Premier Ministre en décembre dernier.

Quoi qu'il en soit, l'histoire de ce tout nouveau projet de commission autour du Rwanda excitant, par sa nouveauté, bien des curiosités, puisque c'est la première fois que sur ce sujet brûlant *une intention politique se transforme en acte*, ne doit pas être écrite à l'avance.

Toujours dans l'idée des points de vue opposés (dont au moins un des deux implique l'autre), Le Monde a interviewé Hélène Dumas, celle-là même qui a été écartée de la commission pour le Rwanda, où elle s'exprime tant sur les possibles motifs de son absence que sur l'évaluation du rôle de la France au Rwanda pendant le génocide. L'historienne est actuellement l'une des meilleures spécialistes sur la question rwandaise ; se rendant régulièrement dans le pays concerné, elle y mène, sur le terrain, d'importantes recherches autour de ce crime contre l'humanité, y consulte force archives et a publié Le Génocide au village : Le massacre des Tutsis au Rwanda (Le Seuil) en 2014.

Interrogée sur son absence et celle de Stéphane Audoin-Rouzeau dans la commission, on la sent assez amère ; dès le début elle estime que l'indépendance d'une mission *dont la création repose sur un veto opposé à deux chercheurs* peut-être mise en doute, bien qu'on ne puisse, elle le reconnaît, *préjuger d'un travail qui n'a pas encore porté de fruits*. Quoiqu'il en soit pour mener ce genre de projet à bien il est nécessaire de connaître correctement le sujet, l'inscription dans le temps long de l'idéologie génocidaire des Hutus. Être en possession des archives ne suffit pas : on doit connaître un minimum le *maillage d'un récit plus large*.

Elle admet également être bien incapable de se plonger dans les centaines de centaines d'archives militaires écrites sur le sujet dans un langage souvent à la limite de l'incompréhensibilité. De toute manière, elle assure que l'on ne peut établir un rapport objectif et exhaustif sur le rôle de la France dans le génocide qu'à partir d'archives françaises. Elle nous rappelle le rapport Mucyo, rendu public par le Rwanda en 2008, qui, *en dépit de toutes ses limites*, a établi *une enquête dans une topographie et une temporalité parfaitement restituées*.

Dans le récent livre de Laurent Larcher, Rwanda, ils parlent (Le Seuil), elle voit avant tout une preuve de plus que le dernier génocide du XX<sup>ème</sup> siècle ne relève pas d'un *exotisme africain éloigné de nos sociétés occidentales*, mais que nous y sommes bel et bien impliqués. L'intérêt majeur de ce livre, qui retranscrit interviews, discours ou conférences des politiques, militaires et religieux ainsi que des journalistes sur le terrain de l'époque est de *restituer dans [leur] oralité brute* les propos qui ont pu être alors tenus. On constate à la lecture des retranscriptions les *stratégies de défense et l'expression du déni* qui étaient alors de mise. Cette autosatisfaction de la politique française s'illustre particulièrement bien dans l'exemple d'Alain Juppé, estime-t-elle. *Le bel édifice discursif de l'ancien ministre des affaires étrangères se fissure avant de s'effondrer sous le coup des hésitations, de la gêne et d'une*

*colère à peine contenue* après une question qui le confrontait à la réalité de ce que vivaient les militaires dans l'opération Amaryllis.

De fait, encore aujourd'hui en France les recherches se heurtent encore et encore à des archives fermées à tout regard, mais fort heureusement, les documents importants ne sont pas qu'en France, et notamment au Rwanda même, *au plus près des lieux, des acteurs sociaux et de leur langue, le kinyarwanda*, où des fonds d'archives exceptionnels inexploités pourraient enrichir considérablement notre savoir et nos connaissances sur cet événement. Aussi, pour contourner la fermeture de certaines archives (quoique la commission de Vincent Duclert soit supposée avoir accès à tout) pourrait-on entamer une collaboration avec le Rwanda qui doit *a fortiori* avoir des traces des liens que le pays entretint avec la France sur les années 1990-94. Le travail d'histoire ne peut pas être entravé par des polémiques de déni et *doit pouvoir être mené au plus près du terrain*.

Plus, certaines archives ne seront pas disponibles, comme celles du Fonds François Mitterrand, dont le Président Hollande avait pourtant annoncé l'ouverture en avril 2015. Cette annonce, restée lettre morte, s'est en effet heurtée aux contraintes judiciaires d'une infinie complexité et au *couperet décisionnaire* de la gestionnaire du fonds, Dominique Bertinotti. À la suite de cette annonce, Mme Dumas nous dit avoir tenté d'accéder à ces fonds mais la plupart lui sont restés fermés ou très partiellement ouverts en tout cas, ce qui la conduit à, par gain de temps, se rendre au Rwanda auprès des rescapés et de leur famille.

*On ne peut que prendre acte de cette difficulté à regarder en face les pages sombres de notre histoire et le regretter*, conclut-elle. Ce « passé qui ne passe pas » est certainement difficile à assumer, mais si la France ne le fait pas, on peut légitimement s'inquiéter de la véracité des discours de transparence et de morale portés par notre pays. Notre cécité n'apparaît que plus tapageuse au regard des travaux d'autres pays comme la Belgique, qui, en 2000, avec une commission sénatoriale avait présenté au Rwanda ses excuses.

Alors, que dire, que faire ? À la lecture de ces textes, je dois reconnaître avoir été plutôt énervé par les propos de l'amiral Lanxade, qui s'inscrivaient dans ce nombrilisme et ce déni perpétuel que décrivent Guillaume Ancel, Vincent Duclert et Hélène Dumas. Tenir ce propos autocentré sur la grande réussite de la France sur le territoire rwandais au début de la dernière décennie du vingtième siècle aujourd'hui en 2019 est aberrant. Plus le temps avance, plus le fait que la France n'ait pas été blanche comme neige pendant le génocide des Tutsis se confirme, simplement faut-il ne pas attendre trop longtemps non plus. En effet, comme ont pu le dire M. Ancel et Mme Dumas, ce sont toutes les valeurs de notre pays qui sont mises en danger. Il faut coûte que coûte faire la lumière sur le sujet, si honteux soit-il pour notre Histoire nationale.

Et pour conclure cette controverse je me permets de faire une petite parenthèse sur ma vie familiale et personnelle en reconnaissant que le génocide des Tutsis m'a toujours particulièrement intéressé, notamment depuis l'exposition que j'avais vue il y a cinq ans sur le sujet au Camp des Milles, près d'Aix-en-Provence, mais surtout parce que ma famille comprend deux (désormais adultes) rescapés du génocide qui ont été adoptés enfants par un grand-oncle et une grand-tante et dont j'ai assez récemment appris l'histoire. Maintenant trentenaires, ils font partie de mes cousins et cousines. Aussi suis-je particulièrement intéressé par ce sujet sur lequel, je l'espère, la vérité pourra bientôt être faite.

**Louis RUBELLIN (1L1), le 19 avril 2019**